

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL**RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET, Mme Patricia BENITO à M. Michel CABANES.

Absente excusée :

Mme Martine BESOMBES.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- SOLIDARITÉ**ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CODERPA 15 -**

- Adoption du règlement de fonctionnement du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Cantal – CODERPA 15.

- MOBILITÉ**RÈGLEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE -**

- Adoption du Règlement de Voirie Départementale.
- Autorisation est donnée à M. le Président de le signer.

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION DE COORDINATION DES RÉSEAUX AVEC LA CABA -

- Adoption du contenu actualisé de l'annexe 2 à la convention de coordination des réseaux routiers de personnes conclue entre le Département du Cantal et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

- CADRE DE VIE ET SERVICES

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS, PRÉLÈVEMENTS SUR LE BUDGET RESTAURATION -

- Fixation du montant de la dotation prévisionnelle affectée aux collèges publics pour 2016 à 2 200 000 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental pour déterminer le montant des dotations de fonctionnement revenant à chaque collège.
- Décision est prise pour 2015 de maintenir le prélèvement de 1,25 % sur les recettes encaissées auprès des familles pour alimenter le Fonds Commun des Services d'Hébergement, ainsi que le maintien du prélèvement de 22,5 % sur la part des recettes encaissées par l'EPLÉ auprès des usagers des services de restauration et de l'internat (hors commensaux) et devant être reversé au Conseil départemental.
- Fixation du taux des charges communes du service de restauration dans une fourchette de 15 à 25 % des recettes en ce qui concerne la demi-pension et les commensaux, de 30 à 35 % en ce qui concerne l'internat.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document contractuel relatif au fonctionnement des collèges.

PROTOCOLE TRANSACTIONNELLE – BEA JULES FERRY -

- Considérant le référé précontractuel introduit par la Société Pitch visant à obtenir l'annulation de la procédure de passation mise en œuvre par le Conseil départemental pour la restructuration du collège Jules Ferry, considérant la volonté des deux parties de régler rapidement ce litige, la Société Pitch s'étant désistée de son référé pré contractuel, et s'engageant en outre à n'introduire aucun nouveau recours tendant à contester la validité des contrats relatifs au BEA qui seront conclus entre le Conseil départemental et la Société Exerimmo, la Société Pitch ayant justifié avoir dépensé la somme de 218 479,20 € TTC pendant toute la procédure de dialogue compétitif relative au projet en vue d'élaborer son offre finale ; Autorisation est donnée à M. le Président de signer un protocole transactionnel avec la Société Pitch permettant le versement à cette société d'une indemnité d'un montant de 140 000 TTC en contrepartie de ses engagements à n'introduire aucun nouveau recours tendant à contester la validité des contrats relatifs au BEA Jules Ferry, comprenant la prime de 40 000 € HT prévue dans les documents de la consultation relative au projet. Le Protocole emporte renonciation à toute action présente ou à venir entre le Département et la Société Pitch au titre du litige visé - Adoption des termes de la convention de partenariat « Écoles Numériques du Cantal ». Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de signer tous les documents jugés utiles à ce projet.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE TRANSPORTS INTERURBAINS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC -

Pour les transports interurbains :

- Validation du projet de Schéma d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée.
- L'Assemblée départementale prend acte des dérogations demandées pour impossibilité technique avérée d'aménagement de sept arrêts prioritaires; et de l'estimation du surcoût annuel généré sur

le budget de fonctionnement (52 500 € par an pendant six ans) pour la mise en accessibilité des véhicules et sur le budget d'investissement (860 000 €) pour la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires ; Mandate M. le Président pour solliciter toutes participations financières des collectivités pour les aménagements de points d'arrêt et l'autorise à signer les conventions correspondantes ; et rappelle que ce document pourrait être reconsidéré par la Région qui aura la compétence transports interurbains à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Autorisation est donnée à M. le Président de déposer ce projet de SDA-ADAP auprès du Préfet avant le 27 septembre 2015.

Pour les ERP départementaux :

- Validation du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée relatif à nos 56 ERP tel que présenté en annexe.
- L'Assemblée départementale prend acte des dérogations demandées concernant huit collèges et six autres ERP ; et du montant estimé (6 825 000 €) de ces travaux à réaliser sur une période de neuf ans;
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer et de déposer le document CERFA n°15246*01 assorti de quatre pièces jointes auprès du Préfet avant le 27 septembre 2015.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL –

- Désignations de Monsieur Joël LACALMONTIE pour représenter le Président du Conseil départemental du Cantal au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de M. Jean-Yves BONY, comme membre titulaire et Mme Marie-Hélène ROQUETTE, comme membre suppléant pour représenter le Conseil départemental au sein de la CAO ou CMAPA du groupement de commandes du SDIS.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL -

- Transformation d'emplois liés à des besoins de Services modifiant le tableau des emplois permanents.
- Modification de la rémunération d'un attaché non titulaire de IB 542 IM 461 à IB 588 IM 496.
- Sur la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal : Confirmation de la volonté et du principe de bénéficier des missions de secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux dans le cadre de l'adhésion des collectivités non affiliées au « socle commun » de missions, adoption de la convention avec le Centre de Gestion. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

AVENANT N°1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU DOMAINE SKIABLE ET DES ACTIVITÉS ANNEXES DE LA STATION DU LIORAN -

- Vu le contrat de Délégation de Service Public du 7 janvier 2014 attribuant à la SAEM SUPER LIORAN la gestion et l'exploitation du domaine skiable et des activités annexes de la Station du Lioran, vu le rescrit effectué par les Services de la Direction Générale des Finances Publiques, vu le projet d'avenant au contrat proposé, l'Assemblée départementale émet un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 du contrat de DSP avec la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT, pour la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et des activités annexes de la Station du Lioran.
- Autorisation est donnée à M. le Vice-Président de signer l'avenant n° 1 avec la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT, dès que la délibération aura reçu un caractère exécutoire.

- DIVERS**CONSTITUTION D'UN NOUVEAU GROUPE D'ÉLUS -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la constitution d'un nouveau groupe d'élus dénommé « Rassemblement et Ouverture pour le Cantal » (ROC), composé de six membres : Mme Céline CHARRIAUD, Présidente, Mme Dominique BEAUDREY, M. Bernard DELCROS, Mme Mireille LEYMONIE, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Ghyslaine PRADEL.

VOEU - CENTRE HOSPITALIER DE MAURIAC -

- Adoption du vœu suivant :

« Le Conseil départemental du Cantal, réuni le vendredi 18 septembre 2015 ;

Réaffirme son fort attachement au maintien de l'ensemble des services du Centre Hospitalier de Mauriac ;

Prend acte de la position de Madame la Ministre de la Santé qui a confirmé que les informations données dans le rapport « Grall » étaient totalement infondées et n'engageaient pas le Ministère, ainsi que de la reprise de celles-ci par Monsieur le Préfet du Cantal ;

Rappelle que dans le cadre du Plan Hôpital 2007/2012, avait été obtenu du Ministre de la Santé de l'époque, M. Xavier BERTRAND, un ensemble de mesures financières très importantes et, notamment, une enveloppe de trois Millions d'Euros supplémentaires pour compléter la restructuration des services ;

Déplore la « disparition » inadmissible de cette subvention à la fin de l'année 2012, disparition révélée réellement qu'aujourd'hui, mettant en cause la parole et la continuité de l'Etat.

En conséquence, le Conseil départemental du Cantal demande le rétablissement sans délais de ces crédits afin d'achever la restructuration du Centre Hospitalier de Mauriac et le maintien de l'ensemble de ses Services et plus particulièrement celui des urgences ».

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

Date de publication le : 21 septembre 2015

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.